

# **BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

9 rue du Delta

75009 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

9 rue du Delta  
75009 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

À l'assemblée générale de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BUREAU INTERNATIONAL CATHOLIQUE DE L'ENFANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 décrit dans la note "Principes et méthodes comptables" de l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 juin 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD



## Comptes annuels 2025

établis conformément au règlement ANC n° 2022-06

**Bureau International Catholique de l'Enfance Bilan au 31 décembre 2025**

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amorts et dépréc	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Logiciels				
Immobilisations corporelles	93 923	82 890	11 034	20 456
Installations Techniques, Matériel et outillage industriels				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	137 000	0	137 000	147 500
Immobilisations financières	51 620	0	51 620	50 825
Dépôts de garantie				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>282 544</b>	<b>82 890</b>	<b>199 654</b>	<b>218 782</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Créances				
Créances reçues par legs ou donations	674 700	0	674 700	933 200
Autres créances	18 496	0	18 496	40 314
Charges constatées d'avance	11 382	0	11 382	24 299
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 510 268	0	5 510 268	5 062 032
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 214 847</b>	<b>0</b>	<b>6 214 847</b>	<b>6 059 846</b>
Ecarts de conversion Actif	11 212	11 200	12	61
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 508 602</b>	<b>94 090</b>	<b>6 414 512</b>	<b>6 278 689</b>

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	967 745	967 745
Report à nouveau	2 444 160	2 203 709
Excédent ou déficit de l'exercice	220 410	240 451
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>3 632 314</b>	<b>3 411 905</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	811 700	1 080 700
Fonds dédiés	1 650 912	1 461 495
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	<b>2 462 612</b>	<b>2 542 195</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	135 018	141 387
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	173 867	183 202
Autrs dettes	10 701	
Produits Constatés d'avance		
<b>Total</b>	<b>319 586</b>	<b>324 589</b>
Ecarts de conversion Passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 414 512</b>	<b>6 278 689</b>

## Bureau International Catholique de l'Enfance Compte de Résultat 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025	Exercice 2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	4 802	6 398
Produits de tiers financeurs	3 535 882	3 261 688
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	2 793 030	2 657 682
<i>Dons Manuels</i>	2 037 389	2 031 719
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	755 640	625 963
Contributions financières	742 853	604 006
Reprises sur amortissements , dépréciations et provisions	0	0
Utilisations de fonds dédiés	928 163	1 015 698
Autres produits	6 064	7 831
<b>Total</b>	<b>4 474 911</b>	<b>4 291 615</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres achats et charges externes	1 294 796	1 315 511
Aides financières	909 207	986 211
Salaires	747 550	734 250
Cotisations sociales	221 379	215 923
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 423	10 833
Dotations aux provisions	6 800	
Reports en fonds dédiés	1 114 644	870 621
Autres charges		825
<b>Total</b>	<b>4 303 799</b>	<b>4 134 173</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>171 112</b>	<b>157 442</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	71 088	115 551
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Différences négatives de change	13 142	18 858
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>2. RESULTAT FINANCIER</b>	<b>57 946</b>	<b>96 694</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>229 058</b>	<b>254 136</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	0	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	0	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	0	0
<b>5. IMPÔT</b>	8 648	13 685
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>220 410</b>	<b>240 451</b>

# Bureau International Catholique de l'Enfance

## ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte de résultat par origine et destination

**Exercice de 12 mois du 01/01/2025 au 31/12/2025**

### I. PRESENTATION GENERALE DU BICE

**Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)** est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

**La mission sociale du BICE**, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, coordonne des projets sur le terrain menés par ses partenaires et constitue un lieu de rencontres, d'échanges, de recherche et de sensibilisation du public sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

**Les bureaux du BICE** sont situés au siège social à **Paris** et à **Genève**.

**Le rôle du BICE** est d'animer et fédérer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il déploie des programmes qu'il co-construit avec elles et qu'il coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains et financiers du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés par la générosité du public pour les moyens du BICE, et par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE qui le pilote pendant toutes ses différentes étapes, de l'élaboration à l'évaluation.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux.

**Le BICE a constitué en 1987** une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

Au 31 12 2025 les fonds propres de la fondation sont de 856 KCHF.

### II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2025 ressort en excédent de 220 K€ contre 240 K€ en 2024. Les legs et donations se sont élevés à 756 K€ contre 621 K€ en 2024.

Le niveau de ces legs ainsi que celui des fonds propres a permis d'affecter sur décision du conseil et du bureau un montant de 400 K€ à divers projets (contre 300 K€ en 2024).

### **III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 ont été appliqués à compter de l'exercice.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ce règlement n'a pas d'impacts significatifs sur les comptes de l'association au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers.

#### **1°) Fonds dédiés**

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, des frais directs de collecte peuvent être déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions reçues, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds ou le donateur.

#### **2°) Fonds reportés liés aux legs**

En application des règles comptables les legs dont le BICE a été avisé mais qu'il n'a pas encore encaissés sont, sous certaines conditions, qu'il s'agisse de montants espèces ou du produit estimé de la vente d'immeubles, inscrits dans les comptes mais différés dans un compte de fonds reportés en attente de leur encaissement.

#### **3°) Enregistrement des dons**

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée.

---

Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2025 mais encaissés en janvier 2026 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 211 K€ au 31 12 2025 contre 284 K€ au 31 12 2024.

#### **4°) Immobilisations**

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont de 3 ans pour les logiciels, site internet, matériel bureautique et de 5 ans pour les mobiliers, installations et aménagements .

Les immeubles reçus en legs sont destinés à être cédés. Dans l'attente de ces cessions l'estimation de la part revenant au BICE est inscrite en immobilisations et ne fait pas l'objet d'amortissement.

#### **5°) Les créances et stocks**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Les sommes dues au BICE au titre des legs qui lui ont été consentis sont inscrites dans les comptes de créances.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux vendues aux donateurs ou les enveloppes prépayées ne sont pas valorisés.

#### **6°) Les opérations en devises**

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

#### **7°) La conversion des comptes de l'établissement suisse**

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture et le compte de résultat au cours moyen de l'exercice 2025. L'écart en résultant est inscrit en perte de change (pour l'écart bilan compte de résultat) et en écart de conversion actif pour l'écart des comptes de liaison entre les bureaux de Paris et Genève

#### **8°) Fonds associatif**

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

---

## **9°) Engagements pris en matière de pensions et retraites**

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation relativement important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

## **10°) Engagement de crédit-bail**

Néant

## **11°) Mode d'établissement du Compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public**

Ces deux tableaux sont présentés en conformité avec le règlement ANC 2018-06.

Ils présentent de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte de résultat par origine et destination est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Ils présentent également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

### ***Répartition des Charges***

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

#### *Frais directement affectés*

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus,
- Les frais de communication,
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire.

#### *Frais indirectement affectés*

---

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, pour chacun des deux bureaux, au prorata de la répartition des coûts salariaux affectables.

#### **IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN**

##### **1°) Actif immobilisé : 199.654 € net**

Les immobilisations d'exploitation nettes représentent 11 K€, au 31 décembre 2025. Elles n'ont été mouvementées que des amortissements de 9 K€.

Les dépôts de garantie des locaux et des cartes bancaires (51K€) n'ont été mouvementés que par la variation du CHF

Les biens reçus en legs et destinés à être cédés : 137 K€ sont l'estimation de la part du BICE dans la valeur de six immeubles reçus en legs avec d'autres associations.

##### **2°) Créances reçues par legs : 674.700 €**

Ces créances correspondent aux montants légués en attente d'encaissement de la part des notaires.

##### **3°) Autres créances et charges constatées d'avance: 29.878 €**

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an. Elles comprennent à hauteur de 2 K€ les intérêts courus sur le compte à terme.

##### **4°) Valeurs mobilières de placement : néant**

##### **5°) Disponibilités : 5.510.268 €**

Elles comprennent :

- Les dons 2025 encaissés en janvier 2026 pour 211 K€
- Un compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (92 K€ intérêts inclus)
- Un compte à terme à 3 mois, échéance mars 2026 pour 3.500 K€
- Les liquidités pour 1.707 K€

##### **6°) Tableau de variation des fonds propres**

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

Ils ne comprennent ni écart de réévaluation ni subvention d'investissement

---

<b>Evolution des fonds propres</b>	<b>Au 31/12/2024</b>	<b>Affectation résultat</b>	<b>Résultat 2025</b>	<b>Au 31/12/2025</b>
Fonds associatif	967.745			967.745
Report à nouveau	2.203.709	240.451		2.444.160
Résultat de l'exercice	240.451	-240.451	220.410	220.410
<b>Total fonds propres</b>	<b>3.411.905</b>	<b>0</b>	<b>220.410</b>	<b>3.632.315</b>
<i>Dont générosité du public</i>	<i>1.625.120</i>		<i>72.851</i>	<i>1.697.971</i>

**7°) Les fonds reportés liés au legs : 811.700 €**

	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1.080.700</b>
Reprise legs encaissés en 2025	-331.200
Nouveaux legs en attente	62.200
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>811.700</b>

Les legs en attente sont composés au 31 décembre de 137.000 € de biens immobiliers et 674.700 € de créances

**8°) Les fonds dédiés pour 1.650.912 €**

	<b>Total</b>
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>1.461.495</b>
- Utilisations en 2025	928.163
+ Reports	1.114.644
Ecart de change	2.936
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>1.650.912</b>

Les fonds dédiés comprennent 111 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

**9°) Dettes : 324.589 €**

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.



## V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>2025 en €</b>	<b>En France</b>	<b>A l'étranger</b>	<b>Total 2025</b>	<b>Total 2024</b>
Dons manuels	2.037.389		2.037.389	2.031.719
Legs et donations	755.640		755.640	625.963
Contributions financières	573.942	168.911	742.853	604.006
Cotisations membres		4.802	4.802	6.398
Autres recettes	76.849	303	77.152	123.382
Utilisation des fonds dédiés	724.306	203.857	928.163	1.015.698
<b>Total</b>	<b>4.168.180</b>	<b>377.873</b>	<b>4.545.999</b>	<b>4.407.166</b>
<b>Rappel 2024</b>	<b>3.987.126</b>	<b>420.065</b>	<b>4.407.166</b>	

La collecte auprès du public français en 2025 est stable par rapport à 2024 : +0.3%

### **Tableau d'analyse des legs et donations**

<b>2025 en €</b>	<b>Montants</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	414.853
Montant perçu au titre des legs ou donations	340.787
Plus nouveaux legs	62.200
Report en fonds reportés des nouveaux legs	-62.200
<b>Legs et donations au compte de résultat</b>	<b>755.640</b>

Le montant des legs perçus en 2025 provient

- De la cession de biens immobiliers reçus en legs pour 40 K€
- Des avoirs financiers légués pour 300 K€

### **Rapprochement du compte de résultat avec le compte de résultat par origine et destination (CROD)**

Produits d'exploitation	4.474.911
Produits financiers	71.008
<b>Total des produits du compte de résultat</b>	<b>4.545.919</b>
Divers reclassements produits et charges	-1.337
<b>Total des ressources figurant au CROD</b>	<b>4.544.582</b>

## VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Ce compte est présenté à la suite de la présente annexe.

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

---

<b>En milliers d'euros</b>	<b>2025</b>	<b>% 2025</b>	<b>% 2024</b>
Ressources (dons, legs, subventions et autres)	3.616		
Utilisations des fonds dédiés aux missions sociales	928		
<b>Total Ressources</b>	<b>4.544</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Missions sociales réalisées	1.777	39.1%	42.2%
Report en fonds dédiés aux missions sociales	1.115	24.5%	19.8%
<b>Sous Total missions sociales</b>	<b>2.892</b>	<b>63.6%</b>	<b>62.0%</b>
Frais de recherche de fonds	1.023	22.5%	23.0%
Frais de fonctionnement	401	8.8%	9.2%
Impôt sur les bénéfices (revenus financiers)	8	0.2%	0.3%
<b>Résultat</b>	<b>220</b>	<b>4.9%</b>	<b>5.5%</b>

Les ressources effectivement utilisées au cours de l'exercice (total ressources moins report en fonds dédiés) représentent 3.429 K€ (contre 3.527 en 2024). Les missions sociales réalisées (1.777 K€) en représentent 50%

Le niveau de ce ratio résulte de la nature des activités du BICE qui conçoit et coordonne des programmes réalisés par les organisations membres et partenaires dont une part importante des financements ne transitent pas par le BICE. Le coût total de ces programmes est en effet supérieur à celui pris en charge par le seul BICE qui ne comprend pas celui financé par ces organisations sur leurs fonds propres ou par leurs bailleurs de fonds.

Les frais de recherche de fonds sont élevés, traduisant la nécessité de trouver de nouveaux donateurs face à l'attrition du nombre des donateurs réguliers du fait de leur âge moyen élevé. Les coûts externes de prospection de nouveaux donateurs représentent en effet près des deux tiers des coûts externes de recherche de fonds, pour une collecte très inférieure à celle provenant des donateurs habituels.

Les frais de fonctionnement du BICE se situent de manière constante à moins de 10% du total des ressources.

Pour l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public, présenté à la suite de la présente annexe, les éléments sont les suivants :

<b>Année 2025</b>	<b>en milliers €</b>	<b>%</b>
Produits de la générosité du public	2.793	86%
Reprise des fonds dédiés	470	14%
<b>Total ressources</b>	<b>3.263</b>	<b>100%</b>
Missions sociales	1.190	37%
Dotation aux fonds dédiés	593	18%
Frais de recherche de fonds	1.023	31%
Frais de fonctionnement	384	12%
<b>Total emplois</b>	<b>3.190</b>	<b>98%</b>
<i>Résultat</i>	73	2%

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources

## **VII AUTRES INFORMATIONS**

### **7.1 EFFECTIFS**

#### **Salariés**

Au 31 décembre 2024, le BICE employait 10 personnes, toutes à temps plein, dont 6 à Paris et 4 à Genève.

#### **Bénévoles**

Le Président et le Trésorier apportent bénévolement leur concours au BICE. En l'absence de suivi de leur temps leur contribution ne peut être valorisée .

### **7.2 INFORMATIONS DIVERSES**

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 320 et 467 K€.

Aucun frais n'a été remboursé aux administrateurs en 2025. Leurs frais pris en charge directement (transport et logement) s'élèvent à moins de 5 K€.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes annuels est de 20 K€ TTC au titre de l'exercice 2025.

### **7.3 AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER**

Les dons issus de la générosité du public sont dans leur totalité collectés en France, l'établissement de Genève ne procédant à aucune collecte de fonds.

Les subventions et autres concours financiers provenant de l'étranger sont les suivants

<b>Etat du contributeur</b>	<b>Total avantages et ressources en €</b>
Suisse	123.665
Liechtenstein	13.880
Italie	5.000
Portugal	10.000
Panama	26.246
<b>Total</b>	<b>178.791</b>

---

Le détail de ces montants est disponible sur simple demande.

#### **7.4 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

Au 31 décembre 2025, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 391 K€.

En contrepartie l'engagement du BICE est de réaliser les projets ainsi financés.

#### **VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

---

**Bureau International Catholique de l'Enfance**  
**COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION**

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>2 793 030</b>	<b>2 793 030</b>	<b>2 652 147</b>	<b>2 652 147</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	2 793 030	2 793 030	2 651 810	2 651 810
- Dons manuels	2 037 389	2 037 389	2 031 005	2 031 005
- Legs, donations et assurances-vie	755 640	755 640	620 806	620 806
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	0	0	337	337
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>264 448</b>		<b>419 668</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	183 911		293 401	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	80 537		126 268	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>558 942</b>		<b>310 605</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>928 163</b>	<b>469 584</b>	<b>1 015 698</b>	<b>548 817</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 544 582</b>	<b>3 262 613</b>	<b>4 398 120</b>	<b>3 200 964</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 777 115</b>	<b>1 190 368</b>	<b>1 856 282</b>	<b>1 245 022</b>
1.1 Réalisées en France	152 264	152 264	174 743	174 743
- Actions réalisées par l'organisme	152 264	152 264	174 743	174 743
- Versements à un organisme central ou à d'autres org à l'étranger				
1.2 Réalisées à l'étranger	1 624 851	1 038 104	1 681 540	1 070 280
- Actions réalisées par l'organisme	591 502	591 502	598 515	598 515
- Versements à un organisme central ou à d'autres orgétranger	1 033 349	446 602	1 083 025	471 765
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>1 023 192</b>	<b>1 023 192</b>	<b>1 009 700</b>	<b>1 009 700</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 023 192	1 023 192	1 009 700	1 009 700
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>400 573</b>	<b>383 703</b>	<b>407 382</b>	<b>398 789</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>8 648</b>		<b>13 686</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 114 644</b>	<b>592 500</b>	<b>870 621</b>	<b>441 404</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 324 172</b>	<b>3 189 762</b>	<b>4 157 670</b>	<b>3 094 915</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>220 410</b>	<b>72 851</b>	<b>240 451</b>	<b>106 049</b>

**Bureau International Catholique de l'Enfance Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public**

<b>EMPLOIS PAR DESTINATION</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	1 190 368	1 245 022	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 793 030	2 652 147
1.1 Réalisées en France	152 264	174 743	1.1 Cotisations sans contrepartie		
-Actions réalisées par l'organisme	152 264	174 743	1.2 Dons, legs et mécénats	2 793 030	2 651 811
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 037 389	2 031 005
1.2 Réalisées à l'étranger	1 038 104	1 070 280	- Legs, donations et assurances-vie	755 640	620 806
-Actions réalisées par l'organisme	591 502	598 515	- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	446 602	471 765	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	0	337
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 023 192	1 009 700			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 023 192	1 009 700			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	383 703	398 789			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 597 263</b>	<b>2 653 511</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 793 030</b>	<b>2 652 147</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	592 500	441 404	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	469 584	548 817
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	72 851	106 049	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>3 262 613</b>	<b>3 200 964</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 262 613</b>	<b>3 200 964</b>
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 625 120	1 519 071
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	72 851	106 049
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 697 971	1 625 120